Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260312-200260309_002-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
de
LA ROCHE-JAUDY
ROC'H AR YEODI
22450

Petites Cités de Caractère

Les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

COMMUNE DE LA ROCHE-JAUDY
-CONSEIL MUNICIPAL-
Séance du 09 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 09 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA ROCHE-JAUDY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Roche-Jaudy, sous la présidence de Jean-Louis EVEN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : COADIC Danièle, COADIC Marie-Laure, COLIN Guillaume, COLIN Sandrine, CORBEL Tugdual, EVEN Jean-Louis, FERCOQ Claudette, GAREL Romain, GAUTHERON Claudine, GUENNEC Christiane, HENRY Jean-Marc, JEGOU Marie-France, LE ROUX Michel, LUCO Alain, MERLE Renaud, MEUR Jean-Luc, MORVAN Joël, PARISCOAT Arnaud, SALIC Mireille, THIRION Gérard

Procurations :

Absents : BENECH Ludivine, DEKKER Antwan, HENRY Gaëlle, LAUDREN Jeanine, LE MENE Séverine, LOYER Guénolé, PIAT Sophie

Nombre de votants : 20

Date de la convocation : 5 mars 2026

Secrétaire de séance : COADIC Marie-Laure

Délibération 02 – 20260309_02

Sortie de l'actif du patrimoine

L'actif de la commune recense l'intégralité des investissements communaux. Toutefois, lorsqu'un bien est hors d'usage, il n'est pas sorti systématiquement de l'actif.

Il convient, régulièrement, de sortir les biens usagés de l'actif municipal et de mettre à jour celui-ci.

Il est donc nécessaire de réaliser un nettoyage de cet actif et d'en sortir un certain nombre de bien qui ne sont plus possédés par la commune.

La procédure de sortie de l'actif est non budgétaire et est réalisée par le comptable. Le budget de la commune ne sera donc pas impacté.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260312-200260309_002-DE

VU le CGCT et notamment ses article L2121-29, L111-2 et L2312-1

VU l'instruction budgétaire M57

CONSIDERANT l'obligation de mettre en concordance l'inventaire physique de la commune et l'état de l'actif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- **AUTORISE** la sortie de l'inventaire des biens cités en annexe

- **DEMANDE** au trésorier du SGC de Lannion de procéder aux écritures comptables nécessaires à l'ajustement de l'actif

Fait à la Roche-Jaudy
le 10/03/2026

La secrétaire de séance
Marie-Laure COADIC

Le Maire
Jean-Louis EVEN

MAIRIE LA ROCHE - JAUDY
CÔTES D'ARMOR